

MOTION N° 3 du 19 mars 2011

Les membres du Conseil d'administration de l'a.a.v.r.e. réunis le 19 mars 2011 dans la salle du conseil de la mairie de Milon la Chapelle.

Rappellent leurs motions N° 1 et 2 de 2009 et 2010, pour que soient mis en place dans les meilleurs délais deux radars pour limiter la vitesse à 50 km/h, afin de sécuriser rapidement les carrefours des routes RD 91 / CD 46.

Ils approuvent le projet de la Subdivision des routes, soutenu par le Parc Naturel Régional, l'Architecte des Bâtiments de France, La DIREN, et le Directeur du Musée National de Port Royal des Champs, projet respectueux du site classé de la vallée et de son paysage, basé sur le principe d'un double tourne à gauche avec îlots centraux (et probablement suppression de la portion de route qui longe la prairie de la Gravelle gérée par le Parc Naturel).

Ils suggèrent pour renforcer la sécurité du double tourne à gauche, de prévoir des feux tricolores intelligents qui passent au rouge au-delà de la vitesse autorisée, complétés par de boucles de détection au sol pour la sortie de Saint-Lambert et de Vaumurier.

Ils désapprouvent totalement le 2^{ème} projet de la Subdivision des routes qui prévoit un carrefour giratoire, avec de gros travaux d'aménagement d'une plate-forme. En raison de la pente importante du terrain, cela se traduirait par un aménagement à forte connotation urbaine, surplombant la prairie de la Gravelle, prairie protégée en raison de son classement en espace Natura 2000, et classée en raison de son fort impact paysager sur le site classé et historique de l'église de Saint-Lambert-des-Bois. En outre ce projet isolerait totalement le hameau de Vaumurier avec ses 11 foyers soit une trentaine de personnes.

Le Vice-président
(Au titre de la commune de Saint Lambert)



Gérard Jore

Le Président



Eric Aynaud